



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 92/23 : APPROBATION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES NOUVEAUX MARCHÉS D'INFOGÉRANCE, D'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE, DE CÂBLAGES ET D'OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE FIXE, MOBILE ET INTERNET- DST-2023-06 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- Considérant que les marchés d'infogérances ; de téléphonies et d'informatiques arrivent à terme, il est nécessaire pour la commune de La Roque d'Anthéron de se faire assister par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

APPROUVE l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des nouveaux marchés d'infogérance, d'acquisition de matériel informatique, de câblages et d'opérateurs de téléphonie fixe, mobile et internet à la société ARTEMIS représentée par Monsieur Pascal RICHER, en qualité de gérant dont le siège est situé 8 Quai de la Fontaine – 30900 NÎMES.

DIT que la commune règlera la somme de 35 250 € HT soit un montant TTC de 42 300 €

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 octobre 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 19 OCT. 2023
Et de la publication ou notification le 19 OCT. 2023